

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

Délibération n°2024/20
Compte Administratif 2023
Budget Principal (48700)

Séance du 26 mars 2024

Date de convocation : 13/03/2024
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (39)

Argent-sur-Sauldre : Anne CASSIER
Assigny : Philippe PISCQUOT
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Alain ANDRÉ
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Crézancy-en-Sancerre : Martine CAVALIER
Dampierre-en-Crot : Sylvain BIJOUX
Ennordres : Hugues DUBOIN
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Jars : Vincent PARISSE
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE
Méry-es-Bois : Marc-Antoine BAILBY
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Marc GOURDOU
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)
Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI
Verdigny : Arielle VATAN
Villegenon : Julien GUILLAUME
Vinson : Serge HAY
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Hugues DUBOIN (Ennordres)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence BOUTIER (Sancerre)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Pouvoirs (3)

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT pouvoir à Thérèse RUELLÉ (Savigny-en-Sancerre)
Léré : François RENAUD pouvoir à Françoise NOYER (Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois, Val-de-Loire)
Sury-Près-Léré : Jean-Claude SCOUBE pouvoir à Laurent PABIOT (Sancerre)

Membres en exercice : 66

Membres présents : 39

Pouvoirs : 3

Votants : 41

Excusés (5)

Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Feux : Julien BARBEAU
Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET
Santranges : Sylvie BARDY
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (19)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER
Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN
Concessault : Serge VAN POUCKE
Couargues : Jean-Pierre SERRES
La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE
La-Chapelotte : Eliane DOUCET
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Presly : Philippe LOHSE
Saint-Satur : Christian DELESGUES
Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ
Sens-Beaujeu : Laurent FAUROUX
Thou : Denis TABORDET
Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE
Veaugues : Jean-Yves PELÉ
Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN
Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

Secrétaire de séance : Chantal MILLÉRIOUX

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 19 mars 2024,

Après lecture et débat du Compte Administratif 2023 en présence de Mme Laurence RÉNIER
Présidente du Syndicat de Pays,

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		Prévision 2023	Réalisation 2023
Cptes	LIBELLES	1 018 682.24 €	563 212.26 €
011	Charges à caractères général	456 745.24 €	183 273.88 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	283 830.00 €	250 349.47 €
65	Autres charges de gestion courante	257 285.00 €	112 359.92 €
042	Dotations aux amortissements et provisions	20 822.00 €	17 228.99 €
RECETTES		1 018 682.24 €	568 943.52 €
013	Atténuation de charges		82.53 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 040.00 €	1 040.00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	732 789.00 €	559 367.88 €
75	Autres produits de gestion courante	5 010.00 €	6 001.28 €
77	Produits spécifiques		2 201.83 €
042	Produits spécifiques	1 400.00 €	250.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	278 443.24 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		Prévision 2023	Réalisation 2023
Cptes	LIBELLES	40 902.07 €	1 833.46 €
040	Reprise de subvention	1 400.00 €	250.00 €
20	Immobilisation incorporelles	1 000.00 €	
21	Immobilisations Corporelles	38 502.07 €	1 583.46 €
RECETTES		40 902.07 €	17 812.66 €
001	Résultat d'investissement reporté	6 049.07 €	
10	Recettes des opérations financières	2 531.00 €	545.67 €
13	Subventions d'investissement	11 500.00 €	
21	Immobilisations corporelles		38.00 €
040	Amortissements des immobilisations	20 822.00 €	17 228.99 €

Considérant que le comptable soussigné certifie que les résultats du Compte Administratif 2023 sont bien exacts et correspondent à ceux du Compte de Gestion 2023, et sont les suivants :

	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultat 2023	Résultat 2022	Résultat général
Fonctionnement	568 943.52 €	563 212.26 €	5 731.26 €	278 443.24 €	284 174.50 €
Investissement	17 812.66 €	1 833.46 €	15 979.20 €	6 049.07 €	22 028.27 €

M. Laurent PABIOT délégué titulaire de la commune de Sancerre au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne, est élu Président de séance,

Mme Laurence RÉNIER, Présidente du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne quitte la salle et ne participe donc pas au vote,

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 018-251803045-20240326-D202420-DE



Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : D'APPROUVER le Compte Administratif du budget principal du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne de l'exercice 2023, conforme au Compte de Gestion du comptable public.

Pour extrait conforme
La Présidente

Laurence RÉNIER

Le secrétaire de séance

Chantal MILLÉRIOUX

Transmission en Préfecture le 29 mars 2024

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 2 avril 2024